

0République française
Département du Cantal
COMMUNE DE POLMINHAC

Séance du lundi 27 juin 2022

Date de la convocation: 21/06/2022

Membres en exercice :
15

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,*

Présents : 14

Présents : Andre BONHOMME, Josette VARET, Denis ARNAL,
Marie-Noelle MOULIER, Michel AMOUROUX, Martine
BERGAUD, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne
DELANOUE, Alain FALIERES, Adeline GUYON, Claudine
LADOUX, Didier TOMA, Patricia GUERARD

Votants : 15

Pour : 0

Contre : 0

Abstention: 0

Représentés : Guillaume PRAT par Andre BONHOMME

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Alain FALIERES

**2022_035 - Objet : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que les horaires de la déchetterie intercommunale de Comblat vont changer et l'agent de la communauté de communes qui assurait la permanence hebdomadaire du dépôt de déchets inertes d'Estanie à Polminhac ne sera plus disponible. Pour palier ce problème la commune mettrait à disposition de la communauté de communes Cère & Goul en Carladès un agent communal tous les jeudis de 15 h à 17 h pour assurer les fonctions d'accueil du dépôt d'Estanie.

Le communauté de communes remboursera la totalité de la rémunération et des charges sociales de l'Agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la mise à disposition d'un Agent de la commune à la communauté de communes Cère & Goul en Carladès pour assurer la permanence du dépôt de déchets inertes d'Estanie les jeudis de 15h à 17h

Fait à POLMINHAC, le 27 Juin 2022

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 07 / 07 / 2022
et publié ou notifié
le 07 / 07 / 20 22

MF
LE MAIRE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/07/2022
015-211501549-20220627-2022_035-DE

